



ST Denis le 08 Octobre 2018

Communiqué aux cheminots

L'inspection du travail refuse le licenciement de Yannick, mais la répression continue dans le groupe SNCF !

C'est un soulagement pour Yannick et une victoire pour l'ensemble des salariés de la SNCF. Après avoir été injustement poursuivi et sanctionné de la radiation des cadres (licenciement) parce qu'il était gréviste et délégué SUD-Rail et qu'il avait fait ce que tout cheminot aurait fait pour assurer la sécurité des personnes ; L'inspection du travail, après avoir examiné les éléments fournis par la direction et ceux du dossier disciplinaire refuse le licenciement et s'inquiète d'éléments relevant de la discrimination antisyndicale !



La direction doit cesser l'acharnement !

Malgré les exemples nombreux de sanctions ou licenciements reconnus illégaux ou abusifs par les juridictions compétentes... cela semble sans effet sur la direction de l'entreprise, il est temps que cela cesse !

Yannick de Rennes, Christelle de Lyon, Jeff de Nîmes, Nicolas de Lille, Laurent de Bayonne, Les « 6 » de Grenoble... et bien d'autres doivent voir cesser l'acharnement, l'ensemble des procédures en cours doit être stoppé, les sanctions annulées.

La violence sociale, un mode de management à SNCF !

Dans une République où le combat contre tous les extrémismes, même patronaux, est plus que jamais d'actualité, la Fédération SUD-Rail dénonce le management violent à l'œuvre dans les SNCF. Alors que le président PEPY annonce un grand plan social et que les agents souffrent au travail (*voir le bilan social 2017*), penser autrement et remettre en cause les mensonges ou les mauvaises décisions du management exposent les salariés à la violence patronale, c'est intolérable !

La Fédération SUD-Rail en appelle au ministère de tutelle et examine les solutions juridiques car il est temps de faire cesser cette politique de violence sociale, le président PEPY doit tirer les conséquences de ses actions et quitter la tête de l'entreprise !